



## LE REGIME COMPLEMENTAIRE DES INDEPENDANTS (RCI)

### Retraités en paiement au 31 décembre 2020 : 1 389 050

Source : SNSP TI : Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Indépendants

Champ : Retraités du régime complémentaire des indépendants en paiement au 31/12/2020

Le régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est issu de la fusion du régime complémentaire des artisans (RCO) et du nouveau régime complémentaire des commerçants (NRCO), créés respectivement en 1979 et 2004.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Nombre de retraités du régime complémentaire (RCI)<sup>(1)</sup></b>	<b>1 389 050</b>	<b>810 213</b>	<b>578 837</b>
<b>Droits directs du RCI</b>	<b>1 072 605</b>	<b>799 023</b>	<b>273 582</b>
dont droits directs servis seuls	1 041 649	793 683	247 966
<b>Droits dérivés du RCI (réversion)</b>	<b>347 401</b>	<b>16 530</b>	<b>330 871</b>
dont droits dérivés servis seuls	316 445	11 190	305 255
dont droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct	30 956	5 340	25 616

### Âge des retraités

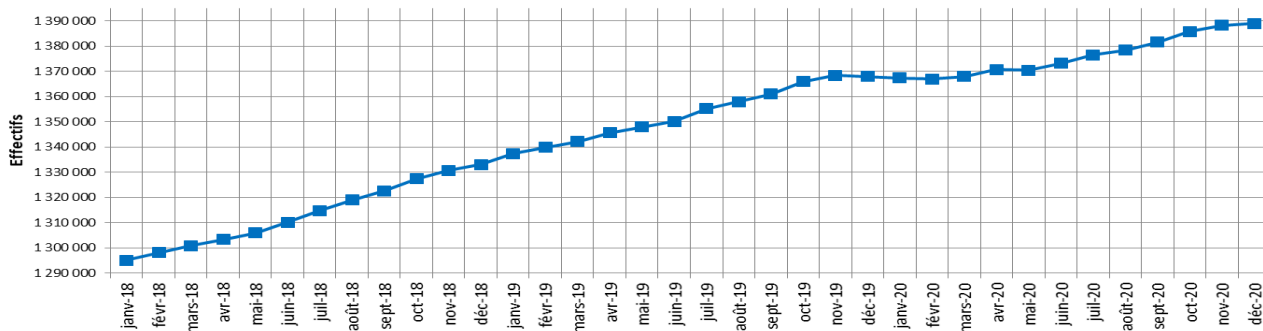
#### Âge moyen de l'ensemble des retraités

Hommes	73,4 ans
Femmes	77,1 ans
Hommes et Femmes	74,9 ans

### Taux de rendements du RCI

Au 31 décembre 2020, la valeur de service du point RCI s'élève à 1,203€ (à l'exception des points acquis par les artisans avant 1997<sup>(2)</sup>). Le taux de rendement du régime étant fixé à 6,8%, la valeur d'achat du point rapporté au taux de rendement du régime (6,8%), détermine le revenu de référence (ou valeur d'achat)<sup>(3)</sup>, qui s'élève en 2020 à 17,691€.

### Evolution du nombre de retraités du régime complémentaire des indépendants



Source : Observatoire pensions (MAORI) et SNSP TI à partir de décembre 2019.

### Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle : **2068 M€**

Evolution par rapport à 2019 : 2,9 %

	Dépenses (en M€)	Évol 2020/2019
Total droits directs (y compris VFU, divers)	1 748	3,0%
dont pensions de droit direct	1 744	3,0%
Total droits dérivés (y compris VFU, divers)	320	2,1%
dont pensions de droit dérivé	319	2,3%
<b>Régime Complémentaire des Indépendants</b>	<b>2 068</b>	<b>2,9%</b>

Source : Sinergi (hors RCE-BTP)

### Montants

Montant mensuel moyen de la pension de base	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
<b>Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 389 050</b>	<b>123 €</b>	<b>153 €</b>	<b>80 €</b>
Montant de pension de droit direct : 1 072 605	135 €	154 €	79 €
Montant de pension droit dérivé : 347 401	75 €	62 €	76 €

(1) Ne sont pas pris en compte dans le stock de retraités du RCI les retraités qui ont perçu leur retraite sous forme de versement forfaitaire unique (VFU).

Les pensions sous forme de VFU peuvent être attribuées aussi bien pour les droits propres que les droits de réversion au RCI.

(2) 1,138 € pour les points cotisés entre 1979 et 1996, et 1,116 € pour les points de reconstitution de carrière.

(3) la valeur d'achat est le revenu de référence, c'est-à-dire le montant de cotisations qui donne droit à l'inscription d'un point de retraite.